

**Fleuves, territoires et infrastructures - Regards croisés sur la Plaine du Var (06)
Atelier-Table Ronde du GIR Maralpin du Mardi 10 novembre 2009**

Nice, Faculté de Droit et Sciences économiques de l'Université de Nice Sophia Antipolis
<http://www.gir-maralpin.org/AmenagementTerrit/PlaineVarAtelierTableRondeGirActes911.pdf>

Josette FAYS

Présidente de Var Inondations Écologisme ; Co-présidente de l'UNALCI France Inondations

**Sur des constats accablants laissés sans réponse et l'absence de démocratie participative
L'économie au détriment de l'écologie**

Josette FAYS réside en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département du Var où elle a fondé en 1999, le Comité d'Intérêt Commun des Riverains du Gapeau et de ses affluents, rebaptisé : VAR INONDATIONS ÉCOLOGISME « V.I.E. DE L'EAU » dont elle est présidente.

Josette FAYS est également coprésidente, déléguée Méditerranée/Corse, de l'Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations « UNALCI France Inondations » qu'elle représente en la circonstance.

UNALCI France Inondations
Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations
Siège social : 17, rue Léry – 95430 AUVERS sur OISE
www.unalci-france-inondations.org

Constats, questionnements et commentaires de la représentante de l'UNALCI

Les diverses données proposées d'analyse de la situation locale ne m'ont pas laissée indifférente. J'avoue bien volontiers, que malgré une retenue universitaire fort compréhensive de l'assemblée, j'en garderai - concernant le respect de la démocratie participative citoyenne et de la convention internationale d'Aarhus - le souvenir vivace d'un sentiment unanime de grande frustration.

Cette convention prévoit notamment d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, « lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence » et dont le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale.

J'ai également relevé les édifiants constats des trois missions d'études de 1995, 1997 et 1999 - élaborés par d'éminents spécialistes - soulignant particulièrement :

- La critique des failles de protection et de prévention,
- Le dysfonctionnement et à la détérioration du fleuve Var aval,
- L'artificialisation contestée (A58/RN 202bis),
- La prise de conscience de la fausse protection que constituent les digues...

Et auxquels j'ai été particulièrement sensible de par mes fonctions associatives varoise et nationale pour la protection de l'environnement et la prévention des inondations.

Aussi, il me semble irréaliste d'avoir pu aboutir, en seulement deux années - de 2007 à 2009 - à l'émergence d'une Opération d'Intérêt National réfléchi et dont la population aurait pu analyser tous les tenants et aboutissants. Cette « O.I.N » inquiète et ressemble à s'y méprendre à une solution de facilité afin de mieux

contourner la majorité des problématiques soulevées pour lancer une restructuration des territoires dans le cadre de la compétitivité, a minima nationale, voire méditerranéenne comme c'est le cas pour la ville de Marseille ou internationale tels Lisbonne, Londres, Sydney, Hong-Kong... [Mais à part d'être des mégapoles, toutes ces villes ont un autre point commun à prendre en considération : un grave risque d'inondations et, hélas, l'O.I.N plaine du Var ne sera pas l'exception qui confirme la règle !]

On comprend rapidement qu'un tel projet d'envergure, de valorisation « Développement Durable », devrait aboutir grâce à une volonté politique forte, à transformer, d'ici au minimum à une trentaine d'années, la « Petite Camargue » en Mégapole du futur !

Bien que les réserves foncières de la ville de Nice soient presque épuisées, la plaine du Var offre encore quelques disponibilités, sur les friches et les terrains agricoles qui subsistent. Cette plaine n'est toutefois pas à l'abri d'une inondation, malgré l'existence de digues de protection et si nos anciens ont surnommé l'embouchure du fleuve : la « Petite Camargue », ce n'est pas sans raison.

Sujet que Monsieur Thierry Bahougne, directeur de l'établissement d'aménagement, semble largement minimiser sachant pourtant que les 10.000 ha de l'OIN couvrent le lit majeur du fleuve Var, la totalité de la plaine du Var et de ses versants et que sont déjà envisagés douze ponts !

Les probabilités de crues du Var étaient initialement estimées à 1 500 m³/s pour la crue décennale et à 2 165 m³/s pour la crue centennale.

Elles ont été récemment réévaluées :

- **Pour la crue centennale à 3 500 m³/s**, le 5.11.1994, car une crue de 3 200 m³/s détruisait deux barrages-seuils et inondait les installations basses de l'aéroport et du centre administratif départemental,
- **Pour la crue millénaire à 5 000 m³/s**, ce qui représente trois fois le module moyen annuel du Rhône à Avignon ou le débit de La Loire à Roanne.

Il serait irresponsable et coupable de sous-estimer ou minimiser un risque aussi considérable, même exceptionnel, que rien ne permet d'écarter, mais bien au contraire dont la prise en compte doit être une évidence.

Si la priorité à court terme reste de mettre en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations « P.A.P.I », destiné à protéger les habitants et les activités des risques de crues du fleuve Var, son estimation financière de 28 millions d'euros laisse perplexe concernant le financement par l'État.

Mais alors comment être cohérent, en matière DDE respect de l'environnement et de gestion des espaces remarquables de cette « O.I.N » si, volontairement, le (ou les) maître(s) d'œuvre fait/font abstraction d'un futur Natura 2000 pour la protection, entre autres :

1. D'une Zone d'Intérêt Communautaire Oiseaux « Z.I.C.O »,
2. D'une exceptionnelle Zone Humide pourtant pourvoyeuse d'eau [zones qualifiées de « reins de la planète » en raison des processus naturels de filtration et d'assainissement qui s'accomplissent lorsque l'eau les traverse pour rejoindre les rivières ou les nappes souterraines] ;
3. De la pénétration du biseau salé [dans une nappe phréatique de première importance qui dessert plus du quart de la population des Alpes-Maritimes] engendrant la création et le financement non anodins, de nouveaux captages d'eau potable...

On retrouve sur le littoral méditerranéen, des données des Alpes-Maritimes similaires à celles du département du Var. Prenons l'exemple de la ville d'Hyères-les-Palmiers, cité balnéaire où tous les ingrédients concernant l'aménagement et développement durable sont également présents pour réussir [aéroport, gares maritimes, nombreux festivals, patrimoine culturel et touristique, qualité de vie, fleuve

côtier, faune et flore remarquables – ZICO...] mais dont les choix et les stratégies des élus divergent considérablement.

Si Nice s'oriente vers l'urbanisation à grande échelle, l'endiguement et l'artificialisation de son fleuve, Hyères-Les-Palmiers mise davantage sur la valorisation de son exceptionnel cadre de vie et de ses richesses naturelles [entretien de ripisylve du Gapeau, bassins de rétention, gestion des îles d'Or et des salins, contrat de baie, nautisme, parc naturel et tourisme vert d'une ville balnéaire où il fait bon vivre].

1. La démocratie participative

Après les nombreuses et remarquables interventions qui se sont succédé, je note que l'ensemble des personnes qui se sont exprimées, a été unanime sur le non-respect de la convention internationale d'Aarhus et l'absence de démocratie participative depuis le lancement du projet - difficulté voire impossibilité d'obtenir des documents ou études ; Pourtant il me semble évident qu'un projet d'aménagement d'une telle ampleur devrait être totalement transparent !

Aussi je vous demande expressément, Monsieur Thierry Bahougne, de répondre aux attentes justifiées de la population dont plusieurs personnes se sont fait écho ; J'espère que vous aurez entendu mais aussi écouté et, noté les souhaits fortement exprimés cet après-midi, pour y répondre favorablement.

De plus, Monsieur Thierry Bahougne, je tiens à vous informer que je n'ai absolument pas été convaincue par votre intervention.

2. Le choix du périmètre de l'O.I.N [100 km²]

Vous affirmez qu'il vous est impossible de gérer une plus grande étendue. Pourtant les deux kilomètres dont disposait le fleuve Var pour sa zone d'expansion de crues se sont réduits avec le temps, à 350 mètres ; Et en matière de gestion, vous avez à votre disposition « l'AFEPTB »,

Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin, partenaire national de l'État soutenu par convention par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, qui reconnaît les EPTB acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins.

Selon l'article L. 213-12 du code de l'environnement, elle a pour mission de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent ; Ce concept de gestion équilibrée de la ressource en eau implique notamment la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides ou la contribution à l'atteinte du bon état écologique à l'échelle du bassin hydrographique.

3. EPTB pour les fleuves côtiers des départements Alpes-Maritimes (06) et Var (83)

Cet organisme vous apporterait son expérience acquise dans diverses régions de France. En effet, l'AFEPTB aurait un rôle essentiel à jouer, marquant une volonté de développer les solidarités entre l'amont et l'aval, mais également de la Provence et du littoral de la côte d'azur ; L'expérience des EPTB dans l'animation territoriale et la volonté de ses réseaux de partenaires ne sont plus à démontrer, elle révèle à quel point est important de préserver le contact de terrain qui fait la force des diagnostics et des expertises dans l'évolution des diplomaties.

De plus, le changement climatique impose un changement d'échelle de considération du risque inondation ; Ce type de catastrophe se doit en effet d'être appréhendé dans sa globalité, en termes d'aménagement du territoire et en plaçant l'analyse des causes, la résolution des effets et le choix des moyens au niveau de notre littoral. C'est au prix d'une démarche collective, coordonnée et communautaire que l'on répondra au mieux à l'intérêt général.

4. Rapport sur les « P.A.P.I »

Ce rapport rédigé pour le Conseil général de l'environnement et du développement durable « C.G.E.D.D » sur la mise en œuvre des programmes des inondations démontre, en avril dernier, que les bonnes intentions ne sont pas toujours suivies d'effet ; La mémoire du risque, le lancement de travaux par les collectivités ou les aides pour des travaux de prévention chez le particulier... sur le papier c'est une chose mais dans la réalité, c'est une tout autre affaire, loin d'être aboutie !

Le bilan est sévère 47 conventions ont été signées en 2007 prévoyant 737 millions d'euros de dépenses [dont 247 à la charge de l'état], mais l'argent n'arrive qu'au compte-gouttes ! Enfin, le rapport pointe l'absence d'études économiques évaluant les enjeux et justifiant les investissements proposés par les PAPI.

La production d'une évaluation économique des enjeux et d'une analyse coût/avantage des travaux projetés devraient être un des critères de recevabilité des projets.

Alors qu'en sera-t-il pour le futur PAPI, atout économique de l'O.I.N ?

5. Transposition de la Directive Européenne Inondations

Une première réunion de consultation, organisée par l'Institut de Prévention des Risques (I.P.G.R.), s'est déroulée le 30 juin dernier à l'Arche de La Défense à Paris à laquelle étaient invités Élus et Monde Associatif, dont l'Union Nationale des associations de Lutte contre les Inondations « UNALCI France Inondations » ; en tant que coprésidente, région Méditerranée/Corse, j'ai personnellement contribué à la concertation.

L'inondation, c'est surtout un territoire qui devra supporter sur son secteur économique et social de graves dommages, impacté par sa localisation en zone inondable ou indirectement par l'interruption des transports, réseaux, communications ou par l'incapacité des salariés à rejoindre leur travail.

Aussi je me permets de revenir, dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité des territoires, sur l'orientation des choix et la vision nationale : échelles de cartographie, périodes de retour...

Celles-ci n'ont pas été associées à la crue centennale ou milléniale comme nous en avons pris l'habitude mais bien au-delà, à l'évènement exceptionnel !

Une prise de conscience accrue des enjeux, que font peser les inondations sur le devenir et la compétitivité des territoires, est incontournable. Elle nous amène à considérer les inondations non pas comme de simples débordements mais comme une atteinte potentiellement très forte au développement durable, à la compétitivité et à l'attractivité des territoires.

6. Regards des associations nationales

De plus, au niveau national, l'OIN a de nombreux regards associatifs tournés dans sa direction, qui s'interrogent et s'inquiètent. Ce sujet a été relevé par l'UNALCI France Inondations, le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation « CEPRI » lors de l'assemblée générale de l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles « AFPCN » à laquelle j'ai participé en tant que membre.

Pour conclure, Thierry Bahougne a répondu qu'il avait personnellement reçu une centaine de personnes et qu'il était las de n'entendre que des critiques incessantes.

Je n'ai pas repris la parole par correction mais, étant donné le constat de rejet, pourquoi Thierry Bahougne continue-t-il obstinément à ne pas remettre en question le projet d'aménagement de « l'O.I.N » - Opération d'Intérêt National ?

Josette FAYS
Coprésidente UNALCI France Inondations
Présidente V.I.E. DE L'EAU